

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-deuxième session**

Rome, 8-9 septembre 2004

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT DES PROPOSITIONS DE

**DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

**AU TITRE DU GUICHET MONDIAL/RÉGIONAL (DONS)**

POUR

**LA RECHERCHE ET LA FORMATION AGRICOLES**

MENÉES PAR DES

**CENTRES INTERNATIONAUX BÉNÉFICIAANT DU SOUTIEN DU GCRAI**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>3</b>
 <b>ANNEXES</b>	
 <b>I. INSTITUT INTERNATIONAL D’AGRICULTURE TROPICALE (IITA): PROGRAMME D’AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES RURAUX EN AFRIQUE DE L’OUEST ET DU CENTRE PAR L’ADOPTION DE SYSTÈMES PRODUCTIFS ET COMPÉTITIFS DE CULTURE DE L’IGNAME – PHASE II</b>	 <b>4</b>
 <b>II. INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (IPGRI): PROGRAMME VISANT À VAINCRE LA PAUVRETÉ DANS LES COMMUNAUTÉS DE PRODUCTEURS DE NOIX DE COCO: LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DU COCOTIER AU SERVICE D’UN MODE DE SUBSISTANCE DURABLE</b>	 <b>8</b>
 <b>III. INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES SUR LE RIZ (IRRI): PROGRAMME DE GESTION DES PAYSAGES RIZICOLES DANS LES HAUTES TERRES MARGINALES DANS UNE OPTIQUE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE PRÉSERVATION DE L’ENVIRONNEMENT</b>	 <b>13</b>



### SIGLES ET ACRONYMES

BAAsD	Banque asiatique de développement
CFC	Fonds commun pour les produits de base
DAT	Don d'assistance technique
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
FEM/PPD	Fonds pour l'environnement mondial/programme de petits dons
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
IPGRI	Institut international des ressources phytogénétiques
IRRI	Institut international de recherches sur le riz
OAC	Organisation à assise communautaire
NARES	Systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles
NARS	Systèmes nationaux de recherche agricole



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT DES PROPOSITIONS DE  
DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RECHERCHE ET LA  
FORMATION AGRICOLES MENÉES PAR DES  
CENTRES INTERNATIONAUX BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU GCRAI**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant trois propositions de dons d'assistance technique (DAT) en faveur de la recherche et de la formation agricoles menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI, d'un montant de 3 690 000 USD.

**PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION**

1. Dans le présent rapport, il est recommandé que le FIDA apporte un appui aux programmes de recherche et aux activités de formation des centres internationaux suivants bénéficiant du soutien du GCRAI: l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI).

2. Les documents relatifs aux dons d'assistance technique soumis au Conseil d'administration pour approbation sont annexés au présent rapport:

- i) Institut international d'agriculture tropicale (IITA): Programme d'amélioration des moyens de subsistance des ruraux en Afrique de l'Ouest et du Centre par l'adoption de systèmes productifs et compétitifs de culture de l'igname – phase II
- ii) Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI): Programme visant à vaincre la pauvreté dans les communautés de producteurs de noix de coco: les ressources génétiques du cocotier au service d'un mode de subsistance durable
- iii) Institut international de recherches sur le riz (IRRI): Programme de gestion des paysages rizicoles dans les hautes terres marginales dans une optique de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement

3. Les objectifs et la teneur des programmes de recherche appliquée considérés sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'aux principes et critères régissant son programme de DAT pour la recherche et la formation agricoles.

4. Les objectifs stratégiques de l'appui du FIDA au développement technologique concernent: a) les stratégies adoptées par les ménages des groupes cibles du FIDA pour assurer leur sécurité alimentaire dans les zones agroécologiques reculées et marginalisées; b) les technologies qui reposent sur les savoirs traditionnels, prennent en compte la problématique hommes-femmes et visent à renforcer et diversifier le potentiel productif des systèmes agricoles pauvres en ressources en améliorant la productivité et en s'attaquant aux entraves à la production; c) l'accès aux ressources productives (terre et eau, services financiers, main-d'œuvre et technologie, y compris les techniques autochtones) et la gestion productive et durable de ces ressources; d) des politiques propres à inciter les ruraux pauvres à accroître leur productivité et à réduire leur dépendance à l'égard des transferts; et e) un cadre institutionnel au sein duquel les institutions formelles et informelles, publiques et privées, locales et nationales, dispensent des services aux populations économiquement vulnérables, en fonction de leurs atouts. Dans ce cadre, le FIDA a l'intention d'élaborer des approches de la réduction

de la pauvreté rurale fondées sur la production, en particulier de produits qui sont cultivés et consommés par les ruraux pauvres. Enfin, l'établissement d'un réseau consolidé destiné à recueillir et diffuser les savoirs aidera le Fonds à établir des liens durables avec ses partenaires de développement et à multiplier les effets de son programme de recherche et de formation agricoles.

5. Les DAT proposés dans le présent document s'articulent de plusieurs façons sur les objectifs stratégiques énoncés ci-dessus. Le programme d'amélioration des moyens de subsistance des ruraux en Afrique de l'Ouest et du Centre par l'adoption de systèmes productifs et compétitifs de culture de l'igname s'articule sur les objectifs a) et b). Il contribuera, par ses résultats, à améliorer l'existence des producteurs, transformateurs, négociants et consommateurs d'igname. La démarche consiste à accroître simultanément la productivité de la culture et la demande de produits dérivés. Les activités du programme seront menées au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Togo. La mise en œuvre des activités proposées, en partenariat avec les usagers potentiels (communautés paysannes, transformateurs, négociants) et les organismes de recherche-développement intéressés, produira divers résultats, notamment:

- la mise au point, la validation et la promotion de techniques (santé des plantes, matériel génétique et fertilité des sols) permettant d'accroître la productivité de la culture d'igname;
- la validation et la promotion de méthodes rapides de multiplication;
- la mise au point et la promotion de techniques améliorées de stockage des ignames (plantes et semences);
- l'amélioration de la compréhension des marchés et de la demande;
- la mise au point et la promotion de produits alimentaires nouveaux et divers;
- le renforcement des moyens des partenaires en matière de recherche-développement;
- la facilitation de l'établissement de liens avec des projets d'investissement et autres du FIDA; et
- la conception et la diffusion de produits d'information.

6. Le programme de l'IPGRI s'articule sur les objectifs a), b), c) et d) ci-après. Aux fins de l'objectif stratégique a), le programme s'appuie sur le fait que le cocotier, principale source de revenus réguliers des petits exploitants marginaux, permet d'améliorer durablement les moyens d'existence, notamment des groupes défavorisés sur le plan socioéconomique, y compris les femmes. Pour ce qui est de l'objectif b), les activités de recherche participative envisagées favoriseront la conservation et la diversification *in situ* des noix de coco en exploitant largement le savoir local. Aux fins de l'objectif c), on développera l'accès à des techniques viables génératrices de revenus dans la communauté ainsi qu'aux mécanismes de crédit, et l'on améliorera les ressources génétiques du cocotier et ses modes de culture. S'agissant de l'objectif d), enfin, on établira entre les secteurs public et privé des liens stratégiques pour ce qui est de la commercialisation des produits dérivés de la noix de coco.

7. Le programme de gestion des paysages rizicoles dans les hautes terres marginales dans une optique de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement s'articule sur les objectifs a) et b). Il vise à introduire des technologies agricoles améliorées qui accroissent directement la productivité des terres et de la force de travail des pauvres vivant dans les hautes terres marginales.



**DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION**

6. Je recommande que le Conseil d'administration approuve les dons d'assistance technique proposés en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'amélioration des moyens de subsistance des ruraux en Afrique de l'Ouest et du Centre par l'adoption de systèmes productifs et compétitifs de culture de l'igname – phase II, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme visant à vaincre la pauvreté dans les communautés de producteurs de noix de coco: les ressources génétiques du cocotier au service d'un mode de subsistance durable, accordera un don ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) à l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de gestion des paysages rizicoles dans les hautes terres marginales dans une optique de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement, accordera un don ne dépassant pas un million cent quatre-vingt-dix mille dollars des États-Unis (1 190 000 USD) à l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge

**INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE TROPICALE (IITA): PROGRAMME  
D'AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES RURAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST ET  
DU CENTRE PAR L'ADOPTION DE SYSTÈMES PRODUCTIFS ET COMPÉTITIFS DE CULTURE DE  
L'IGNAME – PHASE II**

**I. GÉNÉRALITÉS**

1. L'igname est une culture extrêmement importante pour au moins 60 millions de producteurs, transformateurs et consommateurs ruraux pauvres d'Afrique de l'Ouest. Elle offre, pour ce qui est de réduire la pauvreté et de nourrir les pauvres de cette sous-région, de nombreuses possibilités. Sa production, cependant, stagne, compromettant la subsistance des populations rurales. La demande est volatile du fait du nombre limité de produits dérivés, de la faiblesse des filières commerciales et de la mise en œuvre de politiques incohérentes qui influencent le prix d'autres sources d'énergie bon marché. Il faut, si l'on veut trouver de nouveaux débouchés, satisfaire la demande (igname frais, farine et semences, notamment) et aider les producteurs, transformateurs et autres entrepreneurs à intervenir plus efficacement dans ce sous-secteur, analyser et comprendre les marchés, y compris du point de vue de la problématique hommes-femmes. On utilisera, pour cibler plus précisément les besoins des producteurs et des femmes les plus pauvres, une démarche participative.

2. Il serait pleinement justifié, compte tenu de la valeur commerciale élevée de l'igname et de la forte demande dont elle fait l'objet dans les centres urbains d'Afrique de l'Ouest, d'intensifier sa production. Cependant, en raison des coûts élevés de production et de transport des tubercules frais, les prix commerciaux sont généralement élevés, fluctuant selon les saisons. Si l'on veut réduire les prix à la consommation et développer cette dernière, il faut donc réduire les coûts de production et de transport. On pourra réduire les premiers en rationalisant la production de semences, en réduisant la main-d'œuvre et en utilisant des techniques qui accroissent la durée de conservation des ignames – plantes et semences – durant le stockage. En réduisant les coûts par l'amélioration de la filière des semences, par la rationalisation de la main-d'œuvre et par la promotion de produits transformés (tels que la farine), on élargira la base de consommateurs et l'on ouvrira aux produits dérivés des créneaux sur les marchés régionaux et mondiaux, ce qui stabilisera les prix.

**II. JUSTIFICATION ET PERTINENCE POUR LE FIDA**

3. Durant la première phase du DAT 457 (2000-2004), des équipes de cinq pays se sont réunies pour étudier les principaux problèmes liés à la production d'igname. Des groupes de travail informels ont été constitués dans divers domaines (sélection et génétique, fertilité des sols, santé des plantes, techniques post récolte et économie). Les équipes nationales ont également été soutenues par l'octroi de crédits de recherche, par l'organisation d'activités de formation, par la tenue de réunions (régionales et nationales) annuelles, par l'organisation de voyages de suivi et par la mise en contact, dans le cadre de projets d'investissement du FIDA, avec des usagers potentiels. Des progrès ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire pour consolider les acquis, résoudre les grands problèmes qui demeurent et exploiter les potentiels. Le programme d'amélioration des moyens de subsistance des ruraux en Afrique de l'Ouest et du Centre par l'adoption de systèmes productifs et compétitifs de culture de l'igname – phase II visera, outre le Cameroun, les cinq pays initialement couverts par le DAT 457 (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, et Togo). Ces six pays assurent 92% de la production mondiale d'igname (environ 40 millions de tonnes par an) et comptent d'importantes populations d'agriculteurs, de transformateurs, de négociants et de consommateurs fortement tributaires de cette culture, qui apporte jusqu'à 757 calories par personne et par jour dans la principale zone de production, située dans le sud-est du Nigéria.

### III. LE PROGRAMME PROPOSÉ

4. Le présent programme de recherche-développement a pour objet d'améliorer l'existence des producteurs, transformateurs, négociants et consommateurs d'igname. La démarche consiste à accroître simultanément la productivité de la culture et la demande de produits dérivés. Les activités menées dans les pays cibles viseront les résultats ci-après.

5. **Mise au point, validation et promotion de techniques d'accroissement de la productivité.** On testera, auprès d'agriculteurs, des méthodes de production de semences "propres" et l'on évaluera un traitement par trempage visant à éliminer/réduire les populations de nématodes qui infestent les semences. On favorisera la création d'un couvert de légumineuses afin de régénérer les sols dégradés et de supprimer l'*Imperata cylindrica*, et l'on étudiera la viabilité financière de cette méthode. On dressera, en matière de savoirs autochtones, un inventaire dont les conclusions seront validées dans des conditions soigneusement contrôlées. Dans le cadre du programme, on associera, dans l'optique des marchés des tubercules frais et de la farine d'igname, des agriculteurs à la sélection de variétés de *D. rotundata* et de *D. alata* à rendement stable et élevé, résistantes aux ravageurs et aux maladies et de bonne qualité nutritionnelle.

6. **Validation et promotion de méthodes rapides de multiplication.** On favorisera, par des projets d'investissement du FIDA, le recours au minibouturage de *D. rotundata* comme méthode rapide de multiplication, méthode dont on étudiera les modalités d'application. On testera, dans certains pays, la multiplication par bouturage de tiges et par culture de tissus.

7. **Mise au point et promotion de techniques améliorées de stockage des ignames (plantes et semences).** On testera, en collaboration avec des projets d'investissement du FIDA, l'utilisation d'insecticides botaniques inoffensifs ainsi que le séchage et l'utilisation de GA3. On étudiera le rapport coût-avantages du stockage des tubercules frais et l'on testera et encouragera, à l'intention des exportateurs d'igname frais, des méthodes de gestion de la dormance et de la santé des tubercules ainsi que d'emballage.

8. **Amélioration de la compréhension des marchés et de la demande.** On mesurera et l'on analysera, outre les schémas actuels et potentiels d'exportation, les modes de consommation de l'igname en milieu urbain. On étudiera les filières de commercialisation de cette plante afin de déterminer les contraintes et les moyens d'améliorer le fonctionnement du marché et les flux commerciaux. On étudiera la mesure dans laquelle la libéralisation du commerce et des marchés incite à adopter de nouvelles techniques et à accroître la productivité dans les sous-secteurs de l'igname afin de déterminer si l'igname pourrait profiter de cette tendance. On évaluera la compétitivité de l'igname par rapport à celle d'autres féculents et l'on comparera le *D. alata* et le *D. rotundata*. On étudiera la possibilité de nouer des liens avec d'autres projets afin d'élaborer une stratégie commerciale de multiplication, de distribution et de commercialisation des semences. Lors de la mise au point de nouveaux produits innovants, on portera une attention particulière aux besoins des femmes.

9. **Mise au point et promotion de produits alimentaires nouveaux et divers.** On validera et encouragera l'utilisation de *D. alata* sous de nouvelles formes (chips, pâtes, chips lyophilisées pour farine, colorant alimentaire, farine pour igname pilonnée instantanée, couscous d'igname). Les résultats de la réduction en copeaux, de l'étuvage et du séchage pour la préparation de chips seront évalués par les usagers. On encouragera la production et la transformation de farine de chips d'igname dans des régions où cette culture n'est pas traditionnelle.

10. **Renforcement des moyens des partenaires en matière de recherche-développement.** On collaborera, notamment, avec les systèmes nationaux de recherche agricole (NARS) pour formuler des propositions en vue de l'obtention de fonds complémentaires. D'autres activités de formation –

combinant formation en groupe, visites d'étude individuelles, échanges et aide à la recherche aux fins de l'obtention de diplômes – seront menées dans des domaines clés tels que l'évaluation des marchés, l'analyse coût-avantages des techniques et l'amélioration des méthodes de transformation. Des agriculteurs participeront à la mise au point et à l'évaluation de ces techniques tout au long du cycle du programme. Cette participation sera prise en compte dans le Programme de travail et budget annuel.

11. **Facilitation de l'établissement de liens avec des projets d'investissement et autres du FIDA.** L'interaction des enquêteurs du DAT et des collaborateurs du projet d'investissement sera facilitée par la tenue de réunions nationales et régionales annuelles, d'ateliers et de voyages de suivi communs.

12. **Conception et diffusion de produits d'information.** Des affiches, dépliants et guides de vulgarisation seront produits pour favoriser la diffusion de techniques dans des domaines tels que la dormance et le stockage, le trempage des semences, le séchage, l'utilisation de répulsifs botaniques durant le stockage, et les symptômes de carence nutritionnelle.

#### IV. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

13. L'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) gèrera les fonds, fournira l'appui technique nécessaire aux activités et assurera un suivi et une évaluation efficaces du programme, en collaboration avec le comité directeur. L'IITA assumera également toutes les tâches administratives liées à la présentation des rapports financiers et des données de gestion au comité directeur et au FIDA. Il désignera, comme coordonnateur régional, un chercheur qui assurera la supervision générale, la direction et la gestion au jour le jour des activités du programme. Cette personne travaillera avec une petite équipe d'assistants (internationaux, régionaux et locaux) employés à temps partiel, qui fourniront un appui dans des domaines tels que le renforcement des capacités d'analyse socioéconomique et la formation au traitement des denrées alimentaires, à la gestion intégrée des parasites et à la gestion durable des systèmes de culture. Le programme maintiendra des liens étroits avec des projets d'investissement du FIDA et d'autres projets de recherche-développement consacrés à l'igname dans la sous-région.

14. Des fonds d'un montant limité seront mis à la disposition de chaque pays pour tester au plan régional du matériel génétique d'igname et pour multiplier des semences. Ces essais devraient contribuer à améliorer les systèmes de subsistance. D'autres activités de recherche-développement seront financées sur la base d'un système concurrentiel d'allocation des dons. Un comité consultatif de la recherche (CCR) composé de trois membres d'organisations régionales ou internationales veillera au respect des critères et des directives lors de l'élaboration, de la sélection et de la gestion des propositions de don concurrentielles. Tous les bénéficiaires de dons et l'IITA signeront un contrat spécifiant le produit de la recherche, le calendrier et les modalités de paiement. Pourront prétendre à des dons concurrentiels des instituts nationaux de recherche agricole, des universités et des organisations non gouvernementales (ONG). Aux fins de l'examen de propositions de prorogation ou de validation de dons, le CCR examinera également, au besoin, des rapports financiers et techniques. Une fois par an, il sera envoyé à tous les partenaires une invitation à participer au programme assortie, s'agissant de l'élaboration et de la présentation de propositions, d'un mandat et d'un budget clairement définis. Tous les demandeurs doivent être parrainés par un projet d'investissement du FIDA. Pour juger les propositions, le CCR se fondera notamment sur les critères suivants: a) participation d'un programme d'investissement ou de développement du FIDA; b) stratégie claire de participation des usagers et de retour d'information par ces derniers; c) qualité scientifique; d) pertinence pour le développement et la réduction de la pauvreté rurale; et e) degré de participation et de soutien de l'IITA. L'octroi d'un financement partiel par des projets d'investissement du FIDA facilitera l'acceptation d'une proposition. Des crédits de recherche aux fins de l'obtention de diplômes

ANNEXE I

seront également alloués sur une base concurrentielle, les principaux critères étant la pertinence, la qualité scientifique et la faisabilité. Ces dons seront administrés par le Bureau des contrats et des dons de l'IITA conformément aux directives établies par le FIDA en matière de gestion, de suivi et de vérification des fonds accordés sous forme de dons. Un chercheur de l'IITA ayant une expérience du développement et d'un transfert de technologie soucieux d'équité entre les sexes sera associé à la supervision des travaux. Les thèmes abordés seront rendus publics.

15. Le comité directeur comprendra des représentants de chacun des six pays, du Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF), du FIDA et de l'IITA. Il approuvera les recommandations du CCR, organisera des voyages de suivi du programme et nouera des liens avec les projets de développement du FIDA.

**V. COÛTS INDICATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME**

16. Le coût total de ce programme, qui se déroulera sur trois ans, est estimé à 2 931 000 USD. Les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (NARES) contribueront aux activités pour un montant d'environ 457 000 USD en fournissant des services de personnel professionnel et administratif, des terres, du matériel génétique et des locaux de laboratoire et de bureaux. L'IITA contribuera à hauteur de 634 000 USD sous la forme de personnel administratif et scientifique et de locaux de laboratoire et de bureaux. Les projets d'investissement du FIDA mettront également à disposition du personnel, ainsi que des ressources devant financer la participation à des ateliers et à des activités de formation. Ils seront également invités à prendre en charge une partie du coût des essais adaptatifs réalisés en collaboration dans leur zone d'activité. Leur contribution est estimée à 340 000 USD sur trois ans. Le financement de 1 500 000 USD alloué par le FIDA devrait couvrir les activités de contrôle technique et administratif du programme mises en œuvre par l'IITA, les frais de recherche, l'organisation d'ateliers, les activités de suivi et le renforcement des capacités des collaborateurs.

Catégorie de dépenses	Source de fonds				Total (en USD)
	FIDA (en USD)	IITA (en USD)	Collaborateurs des NARES (en USD)	Projets du FIDA (en USD)	
Dépenses de personnel	406 000	100 000	300 000	200 000	1 006 000
Appui technique	60 000				60 000
Biens d'équipement	0	60 000	40 000	30 000	130 000
Formation, ateliers, séminaires, voyages de suivi	205 000	50 000	10 000	10 000	275 000
Opérations de recherche (NARES)	354 000			30 000	384 000
Voyages	180 000	2 000	5 000	20 000	207 000
Publications	55 000	12 000	2 000	10 000	79 000
Établissement de liens avec des projets de développement et autres du FIDA	79 000	10 000		20 000	109 000
Coûts indirects	161 000	400 000	100 000	20 000	681 000
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>634 000</b>	<b>457 000</b>	<b>340 000</b>	<b>2 931 000</b>

**INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (IPGRI): PROGRAMME  
VISANT À VAINCRE LA PAUVRETÉ DANS LES COMMUNAUTÉS DE PRODUCTEURS DE NOIX DE  
COCO: LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DU COCOTIER AU SERVICE D'UN MODE DE  
SUBSISTANCE DURABLE**

**I. GÉNÉRALITÉS**

1. Le cocotier est un 'arbre de vie' car il apporte nourriture, boisson et abri aux communautés rurales pauvres. Cultivé sur environ 11,8 millions d'hectares dans 93 pays, il fait vivre directement quelque 12 millions de ménages et 50 millions d'habitants. Près de 90% des cocotiers sont cultivés dans la région Asie et Pacifique.

2. Ceux qui cultivent le cocotier appartiennent au secteur marginalisé de la société. Cet arbre est planté dans les zones pluviales, y compris sur les hautes terres et les collines marginales et exposées à l'érosion et dans les zones côtières où vivent les plus pauvres. Près de 96% des planteurs sont de petits exploitants qui disposent de quatre hectares, ou moins, et dont le ménage compte 4-5 membres et dispose d'un revenu annuel moyen de 389 USD. Bon nombre d'entre eux sont locataires de leur terre et sont considérés comme non bancables par le secteur bancaire formel, et la plupart du temps ils ne peuvent peser d'aucun poids pour influencer sur la politique de l'État ou du secteur privé. La plupart des femmes de ces ménages n'ont pas d'emploi ou sont sous-employées et sont défavorisées sur le plan socioéconomique.

**II. JUSTIFICATION/PERTINENCE POUR LE FIDA**

3. En raison de la modicité de leurs revenus, les planteurs de cocotiers manquent de ressources pour avoir accès aux nouvelles technologies, aux variétés améliorées et aux hybrides ou aux engrais et à d'autres intrants et y investir des fonds afin d'accroître le rendement du cocotier. Plus de 50% des arbres sont vieux et d'un faible rendement et un grand nombre de variétés importantes se sont perdues ou sont menacées d'érosion génétique.

4. Les planteurs sont très pauvres, essentiellement parce que la plupart d'entre eux ne cultivent et ne vendent qu'un seul produit (le coprah de faible valeur) dont le prix baisse et est instable sur le marché international. Le projet précédent de l'IPGRI financé par le FIDA (DAT 361) a montré que les ménages de planteurs peuvent tirer un meilleur revenu du cocotier s'ils interviennent à tous les stades de la chaîne du produit, en particulier dans sa transformation et la vente aux consommateurs des divers produits qu'on peut en tirer, ainsi que par la culture intercalaire fondée sur le cocotier et par l'élevage. Ces divers produits pourraient générer des revenus plus diversifiés grâce auxquels les ménages pourraient résister aux chocs et trouver de nouveaux moyens d'existence. Le DAT 361 du FIDA a démontré dans des pays pilotes qu'il était possible de multiplier par cinq et même par dix les revenus des planteurs de cocotiers par la promotion d'activités génératrices de revenus à l'aide des techniques villageoises créatrices de valeur ajoutée dans les communautés pauvres de planteurs. Étant donné que ces techniques se trouvent dans différents pays, il faut les faire connaître et les diffuser par un réseau du programme. D'autre part, nombreux sont les planteurs qui ne peuvent pas entreprendre ces activités plus rémunératrices, faute d'accès à des techniques efficaces à l'échelon du village ainsi qu'à l'équipement mécanique, au capital et aux marchés.

5. Pour empêcher les planteurs de cocotiers de se retrouver plus marginalisés encore, il est urgent d'entreprendre à large échelle des activités de mise en valeur du cocotier et de ses produits pour éliminer les entraves et mettre à profit les possibilités décrites ci-dessus. Comme ce sont là des tâches nationales que l'IPGRI n'a pas les moyens d'entreprendre, pas plus qu'une organisation internationale, l'IPGRI propose de collaborer avec les organisations à assise communautaire et les

ANNEXE II

organismes nationaux de recherche et de vulgarisation pour élaborer des modèles villageois par lesquels les pauvres pourraient s'extraire de la pauvreté dans les communautés de planteurs de cocotiers. Ces modèles devraient montrer comment les planteurs marginalisés peuvent sortir de leur rôle traditionnel de simples fournisseurs d'une matière première d'un faible prix pour devenir des chefs d'entreprise dans le village.

6. Se fondant sur les résultats des recherches fournis par le DAT 361, sur les premiers résultats encourageants d'un projet de réduction de la pauvreté dans les communautés de planteurs de cocotier réalisé par la Banque asiatique de développement (BASD) dans huit pays de la région Asie/Pacifique, sur l'annonce par la BASD d'une contribution de 1 000 000 USD à titre de cofinancement du programme proposé et sur son approbation par les parties prenantes lors de leur réunion tenue au Viet Nam en février 2002, les gouvernements des dix pays planteurs de cocotiers (Chine, Inde, Indonésie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tonga) demandent au FIDA, par l'intermédiaire de l'IPGRI, d'en financer une deuxième phase.

### III. LE PROGRAMME PROPOSÉ

7. Le programme a pour finalité d'aider les pays en développement à sortir les planteurs de cocotiers marginalisés de la pauvreté par de meilleurs systèmes d'exploitation fondés sur le cocotier et par la diversification et l'utilisation efficace de ses produits et sous-produits.

8. Les objectifs du programme proposé sont:

- renforcer les capacités des organisations à assise communautaire (OAC), des NARS et des systèmes nationaux de vulgarisation par la recherche en collaboration, la formation et le développement institutionnel pour leur permettre d'élaborer des modèles d'intervention propres à doter les communautés de planteurs de cocotiers de moyens d'existence durables;
- encourager les planteurs à mener des activités participatives de conservation et d'amélioration, *in situ* et dans l'exploitation, des ressources génétiques du cocotier;
- mettre au point des techniques viables génératrices de revenus dans la communauté pour soutenir des moyens d'existence durables, susceptibles d'être exploitées directement par les planteurs de cocotiers pauvres en ressources et les femmes défavorisées sur le plan socioéconomique;
- collaborer avec d'autres organisations de développement afin de mobiliser des ressources additionnelles pour étendre et reproduire à plus large échelle, dans le pays et au niveau international, les interventions créatrices de moyens d'existence durables, y compris le financement du système de microcrédit envisagé.

9. Les principales activités du programme sont:

**Activité 1:** Établissement d'OAC viables pour unir les éléments physiques, naturels, financiers, sociaux et humains du capital afin de rendre la production des plantations de cocotiers durable; et donner aux chercheurs et aux agents de vulgarisation la formation voulue pour qu'ils puissent apporter un appui technique à ces OAC. On veillera tout particulièrement à donner à ces OAC la forme nécessaire pour que plusieurs catégories de parties prenantes, y compris les femmes, puissent y avoir largement accès et y participer.

**Activité 2:** Établissement d'un système de microcrédit et d'un fonds initial de roulement pour chacune des 24 OAC gérées par la communauté.

ANNEXE II

**Activité 3:** Établissement et réalisation de plans d'action pour les activités génératrices de revenus à l'intention des planteurs et des femmes.

**Activité 4:** Élaboration de manuels de formation sur les technologies génératrices de revenus et d'instruments d'analyse et de promotion des technologies viables.

**Activité 5:** Installation de pépinières de cocotiers génératrices de revenus et gérées par la communauté; et documentation, amélioration, caractérisation et conservation des variétés prometteuses sélectionnées, tant locales qu'introduites.

**Activité 6:** Formation des planteurs de cocotiers, des femmes et des chefs d'entreprise villageois aux technologies génératrices de revenus.

**Activité 7:** Évaluation de moulins à huile et de matériel bon marché à l'échelon du village pour fabriquer avec la noix de coco des produits d'une valeur élevée.

**Activité 8:** Études de marché pour rechercher les produits commercialisables et établir des filières commerciales pour rendre ces débouchés durables.

**Activité 9:** Mise au point de produits d'une valeur élevée tirés de la pulpe, de la coque, des fibres et du lait de la noix de coco, du bois et des feuilles du cocotier, vérification de la viabilité de cette production et de sa commercialisation; et promotion des variétés appropriées de ces produits.

**Activité 10:** Production et commercialisation à titre pilote des produits de valeur élevée ainsi obtenus.

**Activité 11:** Mise au point et essai de viabilité de techniques de culture intercalaire fondée sur le cocotier pour améliorer les revenus et la sécurité alimentaire, ainsi que de l'élevage et de la production de fourrage pour relever la productivité totale de l'exploitation et améliorer la nutrition.

**Activité 12:** Promouvoir l'application des résultats des recherches par des journées d'action sur le terrain ainsi que la reproduction et l'adoption, par les gouvernements nationaux, les organisations de développement et les ONG, des interventions viables de développement issues de ces recherches.

**Activité 13:** Renforcement de 24 communautés de planteurs de cocotiers et d'OAC dans dix pays pour assurer leur durabilité.

**Activité 14:** Établissement de liens de collaboration avec les gestionnaires de portefeuilles du FIDA et avec les directeurs de projets de la BASD, du Fonds pour l'environnement mondial/programme de petits dons (FEM/PPD) et avec le Fonds commun pour les produits de base (CFC) et d'autres organisations de développement en matière de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation, et d'évaluation d'impact.

#### IV. RÉSULTATS/AVANTAGES ESCOMPTÉS

10. Le programme proposé soutient les efforts du FIDA pour encourager les activités génératrices de revenus et réduire la pauvreté dans les pays en développement, spécialement parmi les groupes ou secteurs marginalisés de la société. Les résultats du programme seront non seulement bénéfiques pour les planteurs de cocotiers des 54 communautés de producteurs de noix de coco, mais ils offriront aussi des modèles communautaires de réduction de la pauvreté susceptibles d'être reproduits à l'échelle nationale dans 15 grands pays de production de noix de coco dont les plantations occupent actuellement 10,8 millions d'hectares (91% de la production mondiale) et bénéficieront ainsi directement à 50 millions de personnes. La reproduction de ces modèles peut être financée par les budgets nationaux ou dans le cadre de projets d'investissement du FIDA, de la BASD ou d'autres organismes de développement.



11. Les produits escomptés du programme sont:

**Produit 1:** Des membres et des dirigeants des OAC capables de gérer des entreprises rurales et des chercheurs et vulgarisateurs capables de soutenir et reproduire les activités génératrices des revenus et les efforts de développement viables à assise communautaire.

**Produit 2:** Établissement d'un système de microcrédit et d'un fonds de roulement initial efficaces, gérés par l'OAC, pour appuyer les entreprises communautaires fondées sur la noix de coco.

**Produit 3:** Des groupes d'agriculteurs et de femmes, aux pouvoirs d'action renforcés, à la viabilité démontrée, s'occupant de gérer les activités agricoles et hors exploitation génératrices de revenus.

**Produit 4:** Des manuels de formation sur plusieurs sujets essentiels relatifs au lancement, à la gestion et à la diffusion d'activités villageoises pour surmonter la pauvreté des communautés de planteurs de cocotiers, publiés, diffusés et utilisés dans le renforcement des capacités.

**Produit 5:** Des agriculteurs formés, capables d'identifier, de caractériser, de conserver et de gérer la diversité du matériel génétique de leurs cocotiers pour améliorer les revenus; des pépinières rentables gérées par la communauté; et une diversité génétique bien documentée, améliorée et conservée dans au moins 24 communautés de planteurs de dix pays.

**Produit 6:** Des agriculteurs formés aux activités génératrices de revenus provenant des pépinières communautaires, des produits à valeur élevée, de la culture intercalaire fondée sur le cocotier et de l'élevage/production de fourrage.

**Produit 7:** Un matériel et un équipement efficaces et peu coûteux dans le village pour produire les articles de valeur élevée mis au point et adoptés dans l'intérêt des planteurs pauvres en ressources et des femmes défavorisées sur le plan socioéconomique.

**Produit 8:** Des études de marchés réalisées et des marchés de consommation nouveaux et plus vastes repérés pour les produits du cocotier, de la culture intercalaire et de l'élevage.

**Produit 9:** De nouvelles technologies viables pour des activités agricoles et hors exploitation génératrices de revenus utilisant les diverses parties de la noix de coco et du cocotier (pulpe, coque, fibres, lait, bois et feuilles) diffusées et adoptées.

**Produit 10:** La production et la commercialisation à titre pilote de produits d'une valeur élevée tirés de la pulpe, de la coque, des fibres, du lait, du bois et des feuilles diffusées et adoptées.

**Produit 11:** Des techniques viables de culture intercalaire et d'élevage/production de fourrage diffusées et adoptées pour améliorer la productivité totale de l'exploitation, la sécurité alimentaire et la nutrition.

**Produit 12:** Des journées d'action sur le terrain organisées pour les agriculteurs et les vulgarisateurs et du matériel de vulgarisation et de sensibilisation du public publié en anglais et dans les langues nationales et dialectes des pays participants, puis diffusé et utilisé.

**Produit 13:** Établissement dans dix pays d'au moins 24 communautés durables de planteurs pouvant servir de modèles pour être reproduites à l'échelle nationale par les programmes nationaux et les projets d'investissement bilatéraux des organisations internationales de développement. Les critères de sélection des communautés seront fixés et adoptés par les parties prenantes dès le début du programme.

**Produit 14:** Des liaisons efficaces établies pour soutenir les projets d'investissement du FIDA et ceux de la BAsD, du FEM/PPD, du CFC et d'autres organisations de développement travaillant dans les pays participants.

ANNEXE II

**V. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXÉCUTION**

12. Le FIDA financera l'exécution du programme dans dix pays: Chine, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Mexique, Philippines, République-Unie de Tanzanie, et Thaïlande. La BASD la financera dans huit pays de la Région Asie et Pacifique: Bangladesh, Fidji, Inde, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam. Le FIDA et la BASD financeront conjointement des activités en Inde, en Indonésie et aux Philippines. Le Département du développement international (DFID) financera la mise au point de la technique de culture de l'embryon, la caractérisation et la documentation de la diversité, le déploiement des variétés de noix de coco d'une valeur élevée et la sélection des 54 sites du programme en fonction de l'enquête socioéconomique visant à obtenir l'engagement des communautés et du pays au programme. L'IPGRI coordonnera le programme en collaboration avec le Réseau international de matériel génétique du cocotier (COGENT) et ses 38 membres. Le Conseil des Philippines pour la recherche et le développement en agriculture, foresterie et ressources naturelles apportera des fonds supplémentaires pour la composante philippine du programme. Un comité de pilotage du programme sera formé, comptant des représentants de l'IPGRI, du FIDA, du DFID, de la BASD et des partenaires NARS (coordonnateurs nationaux). Ce comité se réunira une fois par an pour examiner l'avancement des travaux, modifier et approuver le programme de travail et budget annuel et donner des orientations stratégiques au programme. L'IPGRI fournira les services d'un coordonnateur du projet ainsi que le soutien technique et administratif. Il établira les lettres d'accord avec les 15 organisations d'exécution, suivra le programme et soumettra au FIDA des rapports annuels techniques et financiers. Une importance spéciale sera donnée à la recherche, à la sélection et à l'engagement entier des négociants et des chefs d'entreprises privées dans le contexte d'une stratégie de partenariat explicite entre secteur privé et secteur public qui sera définie par le programme dès le départ.

**VI. COÛTS INDICATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME**

13. Le budget total du programme est de 4 391 000 USD comme l'indique le tableau ci-après. Le cofinancement sera fourni par le FIDA et la BASD à raison de 1 000 000 USD chacun. Un cofinancement sera également assuré par le DFID (180 000 USD), le FEM/PPD (300 000 USD), le CFC (76 000 USD) et les 15 NARS participants (225 000 USD). Un financement de contrepartie sera fourni par l'IPGRI (210 000 USD) et par les 15 NARS participants (1 400 000 USD). Le CFC est invité à apporter un montant supplémentaire de 1 000 000 USD pour soutenir le programme dans au moins trois pays d'Afrique et trois pays d'Amérique latine et pour financer les salaires du personnel d'appui la troisième année du programme proposé.

en millions de USD									
Catégorie de coûts	FIDA	Cofinancement					Financement de contrepartie		Total
		BASD	DFID	CFC	FEM/PPD	NARS	NARS	IPGRI	
Personnel/consultants/ coordonnateur	179	176		61		75		150	641
Soutien à la recherche des NARS	341	315	144		300		1 400		2 500
Déplacements	84	75				75			234
Formation	85	112							197
Réunions/ateliers	90	75							165
Publications	35								35
Matériel: ordinateurs et motocyclettes	56	48							104
Dépenses administratives	130	199*	36	15		75		60	515
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>180</b>	<b>76</b>	<b>300</b>	<b>225</b>	<b>1 400</b>	<b>210</b>	<b>4 391</b>

\* Provisions pour aléas comprises.

**INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES SUR LE RIZ (IRRI): PROGRAMME DE GESTION  
DES PAYSAGES RIZICOLES DANS LES HAUTES TERRES MARGINALES DANS UNE OPTIQUE DE  
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**I. GÉNÉRALITÉS**

1. Plus de 40 millions de personnes dépendent directement de la culture du riz pour couvrir leurs besoins alimentaires, dans les hautes terres marginales (au plan agricole) de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Les systèmes agraires fondés sur la riziculture et dont le mode prédominant d'utilisation des terres est la culture itinérante, comptent pour plus de trois millions d'hectares au Laos, au Viet Nam, au Népal et dans la région nord-est de l'Inde. Bien que ces pays aient enregistré des accroissements importants de la productivité du riz dans les zones irriguées, les agriculteurs des hautes terres n'en ont pas bénéficié directement. Les populations rurales de ces zones d'altitude vivent dans une situation de pauvreté aiguë et sont confrontées à l'insécurité alimentaire.

2. Bon nombre des agriculteurs des hautes terres appartiennent à des groupes ethniques minoritaires économiquement et socialement marginalisés et, souvent, extrêmement pauvres. Des communautés entières des hautes terres marginales sont prisonnières d'un cercle vicieux où croissance démographique élevée et faible productivité agricole s'allient pour entraîner le raccourcissement des périodes de jachère et la dégradation accrue de l'environnement, réduisant un peu plus la productivité agricole, drainant les ressources naturelles et aggravant la pauvreté. Les minorités ethniques, en général, et les femmes, en particulier, sont les résidents les plus touchés parce qu'ils ne disposent habituellement pas de moyens de subsistance alternatifs.

3. Le riz est le principal aliment de base dans la région, et la sécurité alimentaire est fortement liée à sa production parce que les coûts de transport élevés résultant de l'accès difficile aux marchés rendent trop onéreux les aliments provenant de l'extérieur de la région. Cependant, la productivité actuelle du riz est très faible, avec des rendements de l'ordre d'une tonne à l'hectare. Aider les agriculteurs à produire le riz d'une manière plus efficace est une première étape fondamentale si l'on veut mettre en place un système de subsistance amélioré et asseoir plus solidement la sécurité alimentaire. L'amélioration de la productivité du riz permettra de dégager les ressources (tant en terres qu'en force de travail) nécessaires pour faciliter le processus de génération de revenus, un moyen efficace de se libérer de la pauvreté.

4. En conformité avec la stratégie régionale du FIDA d'améliorer la productivité des cultures alimentaires de base dans les zones moins favorisées, le programme proposé vise à augmenter la productivité alimentaire au moyen de l'élaboration, la validation et la diffusion participatives de technologies améliorées adaptées aux systèmes de production fondés sur la riziculture dans les hautes terres du Laos, du Viet Nam, de la région nord-est de l'Inde, et du Népal. Les approches participatives seront utilisées pour mieux cibler les besoins des groupes ethniques défavorisés et des femmes, et pour favoriser la conception d'innovations utilisant judicieusement les savoirs autochtones tout en introduisant les informations et connaissances scientifiques récentes.

**II. JUSTIFICATION ET PERTINENCE POUR LE FIDA**

5. *Le cadre stratégique du FIDA (2002-2006)* met l'accent sur la nécessité d'améliorer l'accès des ruraux pauvres aux actifs pour réduire efficacement la pauvreté. Les actifs dont il est question sont: les savoirs, les technologies, la capacité locale de jouer un rôle moteur et l'accès équitable aux marchés, terres et animaux d'élevage. Le cadre stratégique évoque également la nécessité de mettre au point des technologies appropriées qui augmentent la productivité agricole en améliorant la rentabilité des terres et de la force de travail afin que les agriculteurs aient la possibilité d'utiliser plus

efficacement le peu d'actifs dont ils disposent et d'investir les gains dans de nouveaux actifs. Le programme vise à appuyer ce processus en introduisant des technologies agricoles améliorées qui accroissent directement la productivité des terres et de la force de travail des pauvres vivant dans les hautes terres marginales.

6. Bon nombre de zones de hautes terres marginales se composent à la fois de terrains en pente forte et de fonds de vallées. En général, les fonds de vallée, les pentes les plus douces et les champs en terrasses représentent les environnements les plus propices à la culture du riz aquatique (de bas-fond) dans des champs compartimentés par des diguettes qui retiennent l'eau (rizières). Ces champs de riz aquatique (rizières) offrent de meilleures perspectives d'augmentation de la production de riz, en particulier lorsqu'il existe une possibilité d'irrigation à l'échelle locale. Sur les pentes les plus fortes, les agriculteurs cultivent habituellement du riz de montagne en champs non compartimentés, dans le cadre de systèmes itinérants ou de rotations des cultures.

7. Ce cadre naturel suggère la possibilité d'adopter une double approche pour les actions de recherche et de développement visant à améliorer la production de riz dans les hautes terres. Du point de vue du bassin versant et des communautés, l'augmentation de la production de riz dans les rizières allégera la pression exercée sur les fragiles terrains en pente pour répondre à la demande croissante en riz résultant de l'augmentation de la population. Pour les ménages ayant accès tant à des rizières qu'à des terrains en pente, la productivité plus élevée du riz cultivé dans les rizières signifie également qu'ils disposeront de davantage de ressources, y compris la force de travail, pour s'engager dans des activités de culture, d'élevage et d'agroforesterie plus diversifiées et plus rentables sur les terrains en pente, afin d'améliorer leurs moyens de subsistance.

8. Les ménages n'ayant pas accès aux rizières resteront dépendants des hautes terres en pente, principalement pour cultiver le riz destiné à la consommation familiale. Il est possible de mettre au point des méthodes de gestion des terres pendant la période de jachère afin de prévenir l'érosion du sol, conserver l'humidité, et améliorer la productivité naturelle du sol, tout en fournissant dans le même temps des revenus aux agriculteurs en dehors de la principale période de culture du riz. L'amélioration des conditions biophysiques et socioéconomiques des agriculteurs devrait faciliter l'introduction de systèmes de culture plus durables sur les terrains en pente, systèmes également rationnels au plan écologique et socialement acceptables.

9. Un aspect novateur du programme proposé est l'utilisation du concept de gestion du paysage dans le contexte de l'établissement de la sécurité alimentaire. Les technologies améliorées sont souvent considérées à l'échelle du champ ou de la parcelle. Cependant, dans le cas des écosystèmes fragiles des hautes terres, il est également important de tirer parti des possibilités d'améliorer la productivité globale des sites en réalisant des interventions qui visent également la protection des ressources naturelles. La protection des ressources au moyen de la gestion du paysage, d'une part, et l'établissement de la sécurité alimentaire, de l'autre, sont considérés dans le programme comme des objectifs complémentaires et non comme des objectifs en concurrence.

10. Le programme utilisera une approche système pour améliorer l'utilisation des ressources et l'impact au niveau des systèmes agraires dans des zones pilotes très diverses, représentatives de l'hétérogénéité des régions de hautes terres du Laos, du Viet Nam, du Népal et du nord-est de l'Inde. En raison de la variété des conditions environnementales et des stratégies de subsistance des agriculteurs, l'élaboration et la validation des technologies seront fondées sur une approche décentralisée et participative. Des analyses des moyens de subsistance, reposant à la fois sur des méthodes participatives et des enquêtes quantitatives ainsi que sur l'étude de l'information existante, sous-tendront l'élaboration des technologies et l'identification des domaines de recommandation.

ANNEXE III

11. L'enrichissement des jachères, le compostage ainsi que les autres options de gestion régénératrice des ressources naturelles ne requérant pas l'achat d'intrants commerciaux, sont des pratiques adaptées aux terrains en pente des hautes terres. Le programme fera l'inventaire des options en cours d'évaluation dans la région, identifiera les plus prometteuses au moyen de méthodes participatives et les affinera dans le cadre de projets pilotes menés en collaboration. Il identifiera les conditions spécifiques de production propices à l'intensification et évaluera la productivité potentielle des systèmes de production fondés sur la riziculture grâce à des essais conduits par les chercheurs et les agriculteurs. Il utilisera des méthodes de multiplication et de sélection variétale participatives pour repérer les variétés de riz de montagne capables de concurrencer et de supplanter les mauvaises herbes, tout en étant tolérantes à la sécheresse et à une faible fertilité et résistantes aux insectes nuisibles et aux maladies associés au retour fréquent du riz dans les rotations culturales.

12. Le renforcement des capacités, en particulier des partenaires des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (NARES), représente une dimension importante de l'impact potentiel du programme. Les capacités de recherche, de planification et de gestion, des partenaires des NARES associés au programme seront améliorées par leur participation directe à tous les aspects du programme et par une formation à la recherche participative. Les activités du programme exécutées selon des approches décentralisées et participatives devraient également permettre aux communautés locales de mieux contrôler leur destinée, en renforçant la capacité locale de jouer un rôle moteur et de veiller à l'adoption équitable et la diffusion des informations et des technologies.

### III. BUT ET OBJECTIFS

#### **But**

13. Les agriculteurs pauvres des hautes terres marginales de l'Asie du Sud et du Sud-Est améliorent la sécurité alimentaire des ménages grâce à une gestion plus efficace des paysages rizicoles contribuant à la réduction de la pauvreté et à la protection de ces environnements fragiles.

#### **Objectifs**

14. En partenariat avec les NARES, les organisations de développement agricole et les agriculteurs, le programme a les objectifs suivants:

- identifier, valider et diffuser des technologies améliorées de riziculture propres à accroître la productivité des rizières, allégeant ainsi la pression exercée par les cultures sur les fragiles terrains en pente des hautes terres;
- identifier, valider et diffuser des technologies améliorées de riziculture convenant aux terrains en pente des hautes terres où les agriculteurs pratiquent actuellement la culture itinérante ou les rotations culturales; et
- identifier les options d'amélioration institutionnelle et politique adaptées aux conditions socioéconomiques locales et susceptibles de favoriser l'adoption rapide des technologies améliorées.

#### IV. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

15. Les activités réalisées au titre du programme seront les suivantes:

**a) Identification des problèmes, des besoins en technologies et des possibilités d'intervention technologique des agriculteurs des hautes terres**

- Évaluations participatives, enquêtes de référence et analyses des pratiques et des perceptions des agriculteurs et des agricultrices, des comportements, des savoirs autochtones et des stratégies de subsistance. Le cadre de référence des moyens de subsistance durables sera utilisé pour analyser ces dernières.
- Évaluation selon le groupe ethnique, le sexe et le niveau de pauvreté, des besoins en technologies et des possibilités d'intervention technologique des agriculteurs.

**b) Validation, fondée sur des approches participatives, des technologies de régénération propres à améliorer la production de riz dans les rizières**

- Identifier les problèmes rencontrés aux niveaux de l'exploitation et de la communauté pour la production de riz en rizières.
- Faciliter la transmission des savoirs relatifs aux technologies de riziculture tirant bien parti des ressources et actuellement utilisées dans les zones irriguées, aux rizières des hautes terres.
- Identifier, tester et, le cas échéant, adapter les technologies de gestion des cultures pour tenir compte des conditions des rizières des hautes terres.
- Évaluer les variétés de riz améliorées au moyen d'essais participatifs menés avec les agriculteurs.
- Évaluer de manière participative les options technologiques les plus prometteuses.

**c) Validation, fondée sur des approches participatives, des technologies de régénération adaptées à des systèmes de production de riz efficaces et durables sur les terrains en pente des hautes terres**

- Identifier et valider des technologies de régénération, telles que l'enrichissement des jachères, qui accroissent les bénéfices économiques des agriculteurs, améliorent la fertilité des sols et limitent les problèmes phytosanitaires.
- Tester l'adéquation d'une série de cultures vivrières, fourragères (pâturages) et commerciales (légumes, cultures pérennes et arbres) favorisant la régénération et susceptibles d'être intégrées économiquement dans les systèmes fondés sur la riziculture.
- Évaluer les variétés de riz améliorées du point de vue de leur adaptation aux rotations rapides et à la forte présence des mauvaises herbes qui caractérisent les hautes terres.

- Élaborer et tester les options de gestion intégrée des mauvaises herbes pour le riz de montagne
  - Évaluer les technologies les plus prometteuses avec la participation des agriculteurs
- d) Identification des options d'amélioration institutionnelle et politique propres à faciliter l'adoption rapide des technologies**
- Enquêter sur les contraintes freinant l'adoption et la diffusion des technologies améliorées.
  - Évaluer les possibilités de diversification des cultures au moyen d'analyses de marché.
  - Évaluer l'impact probable que les interventions technologiques sur les différentes composantes du paysage auront sur les moyens de subsistance des ménages.
- e) Amélioration de la capacité des parties prenantes locales de planifier et d'exécuter des activités associant l'agriculture et la gestion des ressources**
- Associer les parties prenantes locales à la planification et la réalisation de l'analyse des contraintes, de la validation et de toutes les recherches adaptatives entreprises.
  - Identifier les possibilités de formation formelle et informelle permettant de renforcer les capacités locales et de favoriser l'adoption des résultats du programme.
  - Offrir aux communautés locales des formations visant à améliorer leurs compétences pour une gestion durable des exploitations agricoles et des ressources communautaires afin de renforcer leur capacité d'influencer la future conception des programmes de développement.
  - Former les agriculteurs de manière à ce qu'ils utilisent efficacement et intègrent judicieusement les diverses composantes technologiques susceptibles de répondre à leurs besoins tout en tenant compte de leur dotation en ressources.

## V. RÉSULTATS/BÉNÉFICES ESCOMPTÉS

16. Les résultats du programme seront les suivants:

- Inventaires des ressources des exploitations agricoles et des communautés des hautes terres ainsi que des savoirs autochtones se rapportant à l'utilisation de ces ressources et aux options technologiques potentiellement viables.
- Technologies relatives à la riziculture en rizières, validées pour être plus productives et favoriser la conservation des ressources.

ANNEXE III

- Technologies relatives aux systèmes fondés sur la riziculture sur les terrains en pente des hautes terres, validées pour être plus productives et favoriser la conservation des ressources.
- Stratégies plus efficaces de diffusion rapide des technologies.
- Capacité renforcée des NARES de planifier et de réaliser des actions intégrées de recherche et de développement.

**VI. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXÉCUTION**

17. L'IRRI sera l'agent d'exécution chargé de soumettre les rapports d'activité au FIDA. Un atelier de planification sera organisé au moment de l'admission du programme. Les représentants concernés des NARES et des autorités locales ainsi que le personnel de l'IRRI y participeront pour élaborer un plan de travail détaillé par pays et sélectionner les sites pilotes.

18. On créera un comité de pilotage du programme composé de représentants du FIDA, de l'IRRI et des NARES, pour décider des orientations du programme et examiner son avancement.

19. L'évaluation des résultats du programme sera conduite annuellement et un rapport d'activité sera régulièrement communiqué au FIDA. Outre ce suivi officiel, les parties prenantes contrôleront aussi directement l'avancement par le biais d'un processus participatif de suivi et d'évaluation. Les indicateurs de suivi et d'évaluation requis seront déterminés à l'issue d'un processus participatif, et les agriculteurs et les autres parties prenantes évalueront la performance du programme en fonction de ces indicateurs.

**VII. COÛTS INDICATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME**

20. Le coût total de ce programme de trois ans s'élève à 2,00 millions de USD, dont un montant total de 1,19 million de USD est demandé au FIDA. L'IRRI fournira une contribution de contrepartie en nature évaluée à 430 000 USD, tandis que celle des NARES se chiffrera à 180 000 USD. Les projets financés par des prêts du FIDA apporteront une contribution en nature de 200 000 USD.

Catégorie de coût	FIDA (en USD)	IRRI (en USD)	NARES (en USD)	Projets financés par des prêts du FIDA (en USD)	Total (en USD)
Frais de personnel	307 000	300 000	80 000	200 000	
Contrats de recherche	408 000	50 000	40 000		
Appui à la recherche, en faveur des NARES	145 000	40 000	30 000		
Formation participative et atelier avec les NARES	150 000	40 000	30 000		
Frais généraux (18%)	180 000				
<b>Total</b>	<b>1 190 000</b>	<b>430 000</b>	<b>180 000</b>	<b>200 000</b>	<b>2 000 000</b>



